Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260428-2026_01B2804-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, Mme IAFRATE, M ZANUTTO, Mme BERTHELOT, Mme BRIFAUT, Mme FARNIER, Mme PRIOUX, Mme QUÉNO, Mme MAHIAS, M GRZELINSKI , Mme DECONINCK

Conseillers	11
Présents	11
Absents	0
Pouvoirs	0

Secrétaire de séance : Mme Coraline DECONINCK

Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n° D 01-2026 CCAS

ADOPTION DU CFU 2025 du Centre Communal D'Action Sociale D01-2026 CCAS

Mme Nathalie IAFRATE adjointe explique les faits,

Il a été approuvé par l'assemblée dans le cadre de la délibération N° D 35-2023 en date du 12 octobre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour la commune de TAUPONT à partir du 1er janvier 2023.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57 qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes. Cette expérimentation est donc possible du fait que le Conseil municipal ait adopté par anticipation le 9 juin 2023 (D 21-2023), la norme comptable M57.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'articleL1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Les budgets éligibles à cette expérimentation pour notre commune concernent le budget principal ainsi que le budget du CCAS, qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, tous 2 ont désormais un CFU.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260428-2026_01B2804-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	7 917,47	7 917,47
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	7 917,47	7 917,47
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	8 500,00	8 500,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	6 368,54	6 368,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	1 548,93	1 548,93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	582,53	582,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	2 131,46	2 131,46
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	2 131,46	2 131,46

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260428-2026_01B2804-DE

CFU 2025

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses	6368.54€
Recettes	7917.47€
Solde des réalisations de l'exercice	1548.93 €
Résultat antérieur reporté	582.53€
Résultat	2131.46 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 11 voix Pour, le conseil d'administration :

-D'RAPPROUVER le CFU 2025 du Centre communal d'Action Sociale,

-DE DONNER ACTE de la présente présentation des CFU de l'exercice 2025 pour le budget du CCAS

-D'ARRETER le CFU 2025 du CCAS tels que présentés ci-dessus

-D'AUTORISER Monsieur le Président du conseil d'administration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président du Conseil d'Administration,
M Jean-Charles SENTIER

